

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 21-02-2024
Date de réception préfecture : 21-02-2024

Extrait du Registre des Délibérations

Caux Seine agglo s'est réunie en Conseil communautaire ordinaire et public le 20 février 2024 à 18h00, à la Maison de l'intercommunalité de Lillebonne, sous la présidence de Virginie CAROLO-LUTROT, Présidente de Caux Seine agglo.

Caux Seine agglo

Conseil communautaire

Séance du 20 février 2024

D.15/02-24

POLE TERRITOIRE, STRATEGIE ET PLANIFICATION - HABITAT

Programme Local de l'Habitat 2023-2029 de Caux Seine agglo - Approbation

Date de convocation : 13 février 2024

Date d'affichage : 21-02-2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 85

PRESENTS : 65

VOTANTS : 74

Copies :

Membres présents :

M. Gilles AMAT, M. Marc BEAUCHEMIN, M. Kamel BELGHACHEM, M. François BOMBÉREAU, Mme Hélène BRIFFAULT, M. Bruno CADIOU, M. Gérard CAPOT, Mme Virginie CAROLO-LUTROT, M. Michel CAVELIER, M. Stéphane CAVELIER, M. Jacques CHARRON, M. Patrick CIBOIS, M. Bastien CORITON, Mme Dominique COUBRAY, Mme Chantal COURCOT, M. Thierry DEBRAY, Mme Christine DECHAMPS, M. Dominique DELANOS, M. Frédéric DENIZE, M. Christophe DORE, M. Hugues DUFLO, M. Vincent DUHAMEL, Mme Fabienne DUPARC, Mme Lysiane DUPLESSIS, M. Gilles DUVAL, M. Didier FERON, Mme Isabelle GERVAIS, M. Pierre GOMONT, Mme Charlie GOUDAL, Mme Annick GUILLON, Mme Marjorie HALASA, M. Tarek HAMMAN, M. Reynald HAUCHARD, M. Sylvain HAUCHARD, M. Roger HAUCHECORNE, M. Robert HAVART, M. Gérard HEBERT, Mme Linda HOCDE, M. Didier LEBRETON, Mme Arlette LECACHEUR, M. Hubert LECARPENTIER, M. Alain LEGRAND, Mme Nathalie LEMESLE, M. Gérard LENORMAND, M. Xavier LEVEE, Mme Marie-Françoise LOISON, Mme Marie-Hélène LONGO, M. David MALANDAIN, M. Jean-François MAYER, Mme Maryline MIRANDA TEODORO, M. Moïse MOREIRA, Mme Nadine MORISSE, M. Dominique MÉTOT, M. Jean-Marc ORAIN, M. Pascal PAINPARAY, M. Didier PERALTA, M. Patrick PESQUET, M. Pierre POISSANT, M. Frédéric RABBY-DEMAISON, Mme Catherine RACINE, M. Pascal SZALEK, M. Christophe TETREL, M. Jean-Marc VASSE, M. Olivier VAVASSEUR, M. Bernard VERDIÈRE

Membres absents excusés :

M. Yan BASTIDA, M. Didier DUBOC, Mme Chantal DUTOT, M. Joël LEFEBVRE, M. Michel LEMERCIER, M. Nicolas MERLIER, M. Dominique MORAND, M. Christian PARIS, M. André RIC, M. Antoine SERVAIN, M. François TRUPTIL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Philippe BEAUFILS donne procuration à Mme Charlie GOUDAL, M. Roger BERGOUGNOUX donne procuration à M. Robert HAVART, Mme Céline CIVES donne procuration à M. Bastien CORITON, M. Franck DE BELLOY donne procuration à M. Pierre GOMONT, M. Yves DELAUNE donne procuration à Mme Maryline MIRANDA TEODORO, Mme Muriel FRADET donne procuration à M. Christophe TETREL, M. Raphaël GRIEU donne procuration à Mme Linda HOCDE, Mme Joëlle LAVENU donne procuration à M. Jean-Marc VASSE, M. Jean-François LEMESLE donne procuration à M. Moïse MOREIRA, Mme Emmanuelle PATIN donne procuration à Mme Christine DECHAMPS, Mme Annick SEVESTRE donne procuration à M. Pascal PAINPARAY

POLE TERRITOIRE, STRATEGIE ET PLANIFICATION - HABITAT

Programme Local de l'Habitat 2023-2029 de Caux Seine agglo - Approbation

Monsieur Patrick PESQUET, Vice-Président de Caux Seine agglo, chargé de la Planification, de l'Urbanisme et de l'Aménagement, expose :

" Depuis février 2021, les élus de Caux Seine agglo ont engagé la révision du Programme Local de l'Habitat (PLH). Conformément à la réglementation sur la procédure d'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH), le Conseil communautaire a délibéré le 21 février 2023 sur le premier arrêt de projet du PLH et a été ensuite transmis à ses 50 communes membres pour recueillir leur avis sous deux mois. En parallèle de cette concertation, le projet a été transmis aux services de l'Etat dans la continuité des échanges menées pendant la révision. Un premier avis écrit de l'Etat a été transmis le 2 juin 2023 avec plusieurs attentes d'ajustement du document cadre, notamment la programmation de logements sur plusieurs communes. Caux Seine agglo a travaillé étroitement avec plusieurs communes sur certains ajustements pour proposer un projet tenant compte à la fois des avis mais, aussi des ambitions de développement du territoire. Ensuite, le Conseil communautaire a procédé, par délibération en date du 7 novembre 2023, au deuxième arrêt du Programme Local de l'Habitat. Le projet a été transmis au Préfet, qui l'a soumis pour avis au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 13 décembre 2023. Les membres du CRHH ont souligné la qualité du PLH avec l'implication des élus de Caux Seine agglo pour travailler notamment à l'élaboration d'un document d'équilibre entre la limitation de la consommation foncière et le maintien d'un développement dynamique de son territoire. L'avis souligne également l'enjeu pour Caux Seine agglo de se positionner définitivement comme chef de file de la politique locale de l'habitat en exerçant pleinement ses compétences avec la mise en œuvre d'une politique intercommunale d'attribution du logement social et le pilotage des opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat privé et la revitalisation des centralités.

En conclusion, compte tenu de l'avis favorable du CRHH, je vous propose de conclure la procédure d'approbation du Programme Local de l'Habitat 2023-2029 de Caux Seine agglo par un troisième et dernier vote communautaire. "

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 7-3 des statuts de Caux Seine agglo,
Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu les articles L302-1 à L302-4 et R302-1 à R302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la délibération D.25/02-21 du conseil communautaire en date du 16 février 2021 engageant la mise en révision du Programme Local de l'Habitat,
Vu la décision 161/05-21 de la Présidente en date du 28 mai 2021 autorisant la signature d'un

marché de prestations intellectuelles avec la société MERC/AT,
Vu la délibération D.21/02-23 du conseil communautaire en date du 21 février 2023 approuvant le premier arrêt du Programme Local de l'Habitat de Caux Seine agglo 2023-2029,
Vu la délibération D.218/11-23 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 arrêtant une deuxième fois le projet de Programme Local de l'Habitat de Caux Seine agglo 2023-2029,
Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement relatif au PLH de Caux Seine agglo en date du 13 décembre 2023,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Sur avis favorable du Bureau, consulté le 6 février 2024,

Après en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter le le Programme Local de l'Habitat 2023-2029 de Caux Seine agglo,**
- **de mettre en œuvre les mesures de publicité prévues à l'article R 302-11 et 12 du Code de la Construction et de l'Habitation, à savoir :**
 - **transmission de la délibération et du PLH définitif aux 50 communes de Caux Seine agglo,**
 - **transmission numérique du Programme Local de l'Habitat adopté aux personnes morales qui ont été associées à son élaboration,**
 - **affichage pendant un mois de la présente délibération à la Maison de l'intercommunalité (Lillebonne) et dans toutes les mairies des communes membres,**
 - **insertion de cet affichage dans un journal diffusé dans le Département,**
 - **tenue à la disposition du public du Programme Local de l'Habitat adopté, à la Maison de l'intercommunalité à Lillebonne, dans les mairies des communes membres et en Préfecture pendant au moins deux mois.**

Adopté à l'unanimité

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Virginie CAROLO-LUTROT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.